

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC,

**Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), **Adjoint**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint**,

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

Madame BAULU ne prend pas part au vote.

05 – 13 novembre 2019

**5. Garantie d'emprunt Tarn-et-Garonne Habitat – travaux de  
réhabilitation thermique de 100 logements sociaux à Moissac**

Rapporteur : Madame HEMERY.

**Vu** la demande formulée par Tarn-et-Garonne Habitat en date du 8 octobre 2019 sollicitant une garantie d'emprunt,

**Vu** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt 100654 en annexe signé entre OFFICE PUBLIC D'HLM DE TARN ET GARONNE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de Moissac accorde sa garantie à hauteur de 12.16% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 467 148 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°100654 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Moissac. The text around the stamp reads "LE MAIRE DE MOISSAC" and "22000 TARN-ET-GARONNE". A black ink signature is written over the stamp.

Jean-Michel HENRYOT